

La notion de territoire, au cœur du programme de géographie de première

Le mot « territoire » figure à la fois dans l'intitulé général du programme « Dynamiques des territoires dans la mondialisation », dans trois des quatre thèmes, ainsi que dans l'énoncé de plusieurs questions ou indications de mise en œuvre. L'emploi de ce terme oriente le traitement du programme vers l'analyse d'espaces terrestres humanisés, occupés, appropriés, gérés, aménagés par des groupes sociaux, et appréhendés à plusieurs niveaux d'échelle.

TERRITOIRE, ESPACE, MILIEU, TROIS NOTIONS NON EXCLUSIVES

L'usage du mot « territoire » s'est largement imposé ces dernières années face à ceux « d'espace » et de « milieu » ; ces derniers termes sont présents, avec des occurrences moindres, dans le programme de première.

- **Territoire.** Il est généralement associé à un sentiment d'appartenance identitaire au lieu considéré ; le processus de territorialisation se fonde sur des pratiques d'organisation, de gestion, d'administration, d'aménagement, et d'appropriation par un groupe social de l'espace sur lequel il vit et agit.

- **Territoire et espace géographique.** Alors que le mot « territoire », est - au-delà de son emploi en géographie - d'un large usage en sciences humaines, l'expression « espace géographique » est une création spécifique des géographes. Elle s'emploie ou bien au singulier, pour désigner toute portion de l'espace terrestre défini par ses combinaisons physiques, économiques et sociales, ou bien au pluriel pour désigner des espaces présentant des caractères de similitude : espaces montagnards, espaces ruraux, espaces industriels.

- **Le milieu, toujours présent.** Les préoccupations qu'il recouvre n'ont pas disparu ; elles invitent à prendre en compte les relations qui s'établissent entre les données physiques et biogéographiques d'un lieu et le groupe social qui y vit. Ces relations sociétés/milieus sont désormais abordées en termes de **potentialités/contraintes**, incluant la notion de **risque** (phénomènes météorologiques accentués, inondations, glissements de terrain, etc.) ; elles intègrent, dans les choix de mise en valeur et d'aménagement, une préoccupation de gestion prospective, à plus ou moins long terme : « Valoriser et ménager les milieux », « Gestion durable d'un milieu ».

TERRITOIRE DE VIE, TERRITOIRE AMENAGE

Le traitement du programme repose sur **deux grandes approches du territoire** : l'une relève de la pratique par les habitants et acteurs, l'autre de la gestion et de l'administration.

Territoires de vie et territoires fonctionnels. Nés de la pratique de l'espace géographique, ces aires de chalandise, aires d'influence ou de couverture (journaux), aires de service (hôpitaux), aires

d'attraction (mobilités), se caractérisent par des contours flous et mouvants. Ces territoires de vie peuvent coïncider ou non avec les limites des territoires administrés.

Territoires de gestion et territoires administrés. Ils renvoient aux découpages de l'espace que crée, dans un objectif de décision, de gestion et d'administration, toute organisation, qu'elle soit publique (États et leurs multiples administrations), ou privée (entreprises). Ces découpages produisent des aires délimitées, aux contours linéaires (découpages politiques et administratifs) ; ces aires sont multiples, de taille et configuration diverses et qui coïncident rarement d'une administration à l'autre. Elles peuvent se regrouper en trois niveaux d'échelle :

- États, nombreux en Europe, avec leurs frontières ;
- découpages administratifs infra-étatiques, pléthoriques en France (régions, départements, communes, intercommunalités...);
- institutions supra-étatiques, principalement l'Union européenne, avec des configurations multiples (zone Euro, zone Schengen, etc.).

A la tête de chacune, se trouve une autorité et un pouvoir de gestion dont le niveau de décision s'articule avec les niveaux supérieurs ou inférieurs.

Ainsi, dans un lieu donné, le territoire tire – t-il ses caractères spécifiques de l'articulation et de la combinaison de ces deux grandes formes d'organisation spatiale dont les contours ne coïncident pas toujours mais qui, chacune à leur manière, organisent la vie des habitants.

LES TERRITOIRES, PERMANENCE ET RENOUVELLEMENT

Des héritages. Les différents échelons du maillage administratif français ont été substitués, au moment de la Révolution française, aux entités territoriales antérieures (provinces, pays, paroisses) dont certaines sont encore porteuses d'identité culturelle ; ils se sont maintenus en dépit des mutations des XIX^e- XX^e siècles (industrialisation, urbanisation, mobilités) ; la réforme territoriale reste en France un chantier ouvert.

Des territoires nouveaux. Ils apparaissent en réponse aux transformations de l'espace géographique et aux pratiques de celui-ci, comme par exemple les mobilités. Ils peuvent résulter d'une volonté politique, avec la création des régions en France, ou naître d'une réalité fonctionnelle locale, c'est le cas des « **nouveaux territoires** » de l'**intercommunalité**, « pays », « communautés de communes », « communautés urbaines », « communauté d'agglomération », qui ont pour raison d'être de faire fonctionner des services communs dans une aire d'émission communal. La dynamique qui porte ces nouveaux territoires se manifeste par un besoin de reconnaissance et de légitimation administrative que leur confère en France le statut d'EPCI (établissement public de coopération intercommunale). C'est, dans un autre contexte, la même dynamique qui a par exemple poussé à la constitution de coopérations transfrontalières (par exemple « Regio Basiliensis Bâle-Mulhouse-Fribourg » desservie par un aéroport unique situé sur le territoire français). Actuellement, 90% du territoire relève de structures intercommunales ; l'objectif de la réforme territoriale est d'achever cette intégration à l'horizon 2013 ; cette réforme, sans remettre en cause le maillage communal, transfère une large partie des prérogatives en matière de gestion et d'aménagement à l'échelon de l'intercommunalité. Cette évolution renforce l'importance de la commune la plus peuplée et les interdépendances au sein de l'intercommunalité.

La réforme territoriale en France, un dossier à suivre :

Adoptée par les assemblées en novembre 2010, cette réforme, dont l'effectivité reste à venir, porte principalement sur :

- les élections locales avec la création de *conseillers territoriaux* se substituant aux actuels conseillers généraux et conseillers régionaux. Il n'est pas été prévu d'élections spécifiques pour les structures intercommunales ; celles-ci seront gérées par des élus communaux délégués ;
- le partage des compétences de gestion et d'aménagement ; seuls la commune et l'État garderont une compétence générale ; une spécialisation des rôles interviendra entre le département et la région ;
- la poursuite et l'achèvement de l'intercommunalité : possibles fusions de communes, de départements ou de régions ; abaissement du seuil (de 500 000 à 450 000 habitants) permettant de créer une communauté urbaine, et de 50 000 à 30 000 habitants pour créer une communauté d'agglomération autour du chef lieu du département ;
- la création de *métropoles*, nouvelle catégorie d'établissement public de coopération intercommunale regroupant au moins 500 000 habitants. La *métropole* recevra des prérogatives actuellement détenues par les départements et par les régions. L'Île de France et le projet de *Grand Paris* ne sont pas concernés par cette disposition.

Territoires, appartenances et identité.

Un des marqueurs de la territorialité est la capacité à façonner une identité et à susciter un sentiment d'appartenance. Dans un espace géographique caractérisé par l'interpénétration des niveaux d'échelles, du local au mondial, l'habitant, l'acteur géographique, est enchâssé dans un réseau d'appartenances territoriales emboîtées, non exclusives les unes des autres, et qui fondent son identité propre.

Le département offre un bon exemple d'identité acquise avec le temps et conservée, et cela même si sa pertinence est aujourd'hui contestée ; l'attachement à la commune fait que l'émiettement communal a été à peine réduit malgré la possibilité ouverte en 1971 aux communes de fusionner.

Les régions françaises, de même que les villes et communautés urbaines, ont engagé dans les années 1980, avec une réussite inégale, des efforts importants pour se doter d'une identité (création de logos, marketing territorial) et être ainsi reconnues de leurs administrés et des acteurs économiques.

Le choix des États européens de constituer l'Union européenne ajoute un échelon d'appartenance supplémentaire qui, lui aussi, cherche à susciter un sentiment d'appartenance.

Parmi ces multiples configurations territoriales, **l'État national** s'est affirmé au XIX^e siècle et a conservé au long du XX^e siècle un statut d'autorité souveraine et un rôle d'acteur éminent de l'aménagement des territoires. Sa remise en cause partielle à l'échelon supra national (Union européenne) ou infra national (renforcement du rôle et du statut des régions, länders ou provinces) depuis le dernier tiers du XX^e siècle est d'autant plus significative que le poids de l'État central était important (cas de la France, mais aussi de l'Espagne par exemple).

POUR ALLER PLUS LOIN

- A. Bailly, *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Colin, collection U géographie, 5^e édition, 2004.
- A. Bailly, *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Colin, collection U géographie, 5^e édition, 2004.
- site géoconfluences, dossier *Des territoires en mutation*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMut.htm>

- Site <http://www.interieur.gouv.fr/sections/reforme-collectivites> dédié à la réforme territoriale